

**Association nature et patrimoine  
du Val d'Aire - ANPVA**

p.a. Michel MARTI, président  
30 chemin Sur le Beau  
1213 Onex

Onex, le 21 octobre 2013

VILLE D'ONEX  
Mairie  
27 chemin Charles Borgeaud  
1213 Onex

**A l'attention de Madame Ruth BANZIGER.**

**Concerne : projet de plan directeur communal – ville d'Onex.**

Madame la Conseillère administrative déléguée à l'urbanisme,

L'Association nature et patrimoine du Val de l'Aire « ANPVA » est une association sans but lucratif comprenant plus d'une centaine de membres et regroupe les citoyens concernés par le respect et la sauvegarde de la nature et du patrimoine du Val d'Aire.

Interpellés par l'invitation publique du 18 septembre 2013 c'est avec plaisir que nous vous communiquons ci-des, le fruit de nos réflexions et prises de position.

**Commentaire général :**

En premier lieu, nous vous remercions d'avoir bien voulu, et ceci à plusieurs reprises, tenir au courant les associations et habitants onésiens de l'évolution du projet précité visant ainsi à mieux comprendre et partager les enjeux de notre commune. Nous tenons également à féliciter les mandataires pour leur travail.

Nous saluons aussi le courage démocratique de soumettre ce projet à la consultation publique des habitants d'Onex et de tenir compte ainsi des multiples réactions qui en suivront. Ce débat passionné et complexe permettra, nous en sommes certains de rendre notre commune plus proche de ses habitants, plus conviviale, plus humaine et nous l'espérons plus prospère, ceci à la différence du plan directeur cantonal qui donne comme priorité principale **l'augmentation radicales des surfaces constructibles dans le canton en vue de favoriser la construction de 50'000 logements en 20 ans, et privilégie le développement économique au détriment du développement durable.** En effet, force est de constater que le fondement même du projet du Plan Directeur Cantonal n'est pas en phase avec la volonté des citoyens de ce canton. Pour notre commune les remarques et réflexions de la population recueillies lors de deux « ateliers de démarches participatives » organisés dans le cadre de la révision du Plan Directeur Communal, la population onésienne présente a confirmé avec force ce sentiment.

Cette réalité ainsi exprimée doit inspirer et conduire l'ensemble de nos réflexions dans le sens d'une meilleure qualité de vie en améliorant, par exemple, les conditions sociales et environnementales des quartiers en limitant les nuisances, en préservant et renforçant les espaces naturels à chaque fois que cela est possible.

Etant dans l'impossibilité de nous prononcer sur l'ensemble des sujets soulevés par le Plan Directeur Communal, nous souhaiterions cependant nous concentrer d'avantage sur certains points en rapport avec les buts de notre Association.

L'introduction de votre document «5 - BILAN ET ENJEUX» précise que ce chapitre dresse un bilan de l'évolution de la situation depuis le PDCom de 2002 dans les différents thèmes de la gestion du territoire (développement urbain, espaces publics, paysage et patrimoine, déplacement, environnement), propose une synthèse critique du plan directeur 2002, au regard des nouveaux objectifs et priorités de la commune, et fait le point sur les principaux enjeux pour les années à venir.

Afin de faciliter la lecture de la présente, nous traiterons les divers points de cette présentation selon l'ordre de votre document.

### **5.2 .1 Logements, activités économiques.**

A ce sujet nous nous permettons de vous renvoyer à notre prise de position exprimée lors de la consultation du Plan Directeur Cantonal de 2011 et rappelée succinctement ci-dessus.

### **5.3 Espaces publics, milieux naturels, paysage et patrimoine.**

Le vallon du Rhône au nord et celui de l'Aire au sud sont les pénétrantes de verdure majeures de notre commune et constituent des liaisons privilégiées entre la ville et la campagne. Ces vallons jouent un rôle écologique indéniable et offrent à notre population un poumon de verdure ainsi qu'un cadre de vie de qualité.

#### **Le vallon de l'Aire :**

Suite, entre autre, aux effets de l'urbanisation massive de la plaine de l'Aire et de ses environs à l'initiative de l'Association pour la sauvegarde de Confignon ASC, plusieurs associations de protection et de sauvegarde de l'environnement dont ANPVA réfléchissent à l'opportunité de préserver de manière définitive ce lieu en demandant le classement du Vallon de l'Aire et du périmètre de la rive gauche de l'Aire incluant la césure verte.

Rappelons également que les bois au bord de l'Aire sont le seul espace rural du canton classé en tant que Monument historique (cf., le « Répertoire des immeubles et objets classés », MS-c64,ACE du 9.11.1923)

Ce geste unique de reconnaissance de la valeur esthétique de la dite zone témoigne de sa valeur déjà en 1923 ! De nos jours, il s'agit d'une beauté encore plus précieuse, car elle devient de plus en plus rare, précaire et indispensable. IL nous semble plus important que jamais de préserver cet héritage pour les générations futures.

Concrètement, il s'agirait d'inscrire au patrimoine genevois cette zone en un site classé, en invoquant la compensation écologique face à l'urbanisation conséquente de la rive droite de l'Aire. En effet, actuellement la rive gauche étant encore relativement intacte, il serait regrettable que ce poumon de verdure, qui va se révéler nécessaire aux 37'000 habitants annoncés d'ici à 2030 sur les communes avoisinantes de Bernex et Confignon, soit menacé à son tour.

Ce projet concerne également la ville d'Onex, puisque qu'il englobe toute la rive gauche de l'Aire depuis le chemin et le pont de Mournalaz, le chemin et le pont de Praleta, une partie du chemin des Marais et le pont des Marais, le chemin Sur le Beau, le chemin et le pont du Centenaire, le chemin de la Petite-Pralette et le chemin de Murcie. Il en est de même pour le patrimoine végétal qui accompagne de nombreux tracés qui ont gardé leur substance et qui méritent d'être préservés (rte du Gd.-Lancy- ch. Pont du Centenaire, chemin Sur le Beau...)

Relevons dans cet état d'esprit les efforts de la commune avec le premier tronçon de renaturation de l'Aire qui a permis de donner d'avantage de place à la rivière et de recréer de nombreux milieux naturels.

Nous sommes encouragés dans cette démarche par la volonté exprimée dans le PDCant2030 (fiche 04 – « Construire une politique du paysage » de maintenir une métropole verte » et par la Confédération, qui, grâce à la compensation écologique, entend créer une incitation à lutter contre l'appauvrissement des paysages et des espèces.

La commune de Confignon a été approchée tout dernièrement par l'Association pour la sauvegarde de Confignon invitant les autorités communales à entreprendre les démarches pour que le Vallon de l'Aire et le périmètre de la rive gauche de l'Aire soient inscrits au patrimoine genevois en tant que site classé. Un dossier complet est en préparation et une telle requête devrait également vous être adressée tout prochainement. Il nous semblait cependant important de vous signaler cette démarche dans le cadre du PDCom.

#### **Parc Brot :**

Parc public par définition, dévolu à la population locale, ce magnifique domaine perd progressivement le caractère initial et la vocation qui devraient être siens.

Le nécessité, à terme, de rénover les installations du manège afin qu'elles répondent aux normes vétérinaires est l'occasion, tout comme pour le projet de loi modifiant les limites de zones de la commune (création d'une zone sportive au parc Brot en vue de l'installation d'une bulle gonflable pour la pratique du tennis) de s'interroger sur l'opportunité de maintenir, voir de développer des équipements de ce type qui s'adressent à un nombre relativement restreint de personnes dans un centre urbain de cette qualité et ceci au détriment de l'ensemble de la population.

#### **Le parc des Evaux :**

Une réflexion doit être engagée dans les meilleurs délais concernant les possibilités d'extension du parc des Evaux, notamment sur les espaces agricoles adjacents. La population doit impérativement être tenue au courant de ce projet.

A souligner la création de cheminements qui traverserait le parc et qui ne doit l'être qu'en mobilité douce.

#### **Zone agricole :**

Le dernier secteur de la commune en zone agricole résiste aux nombreuses convoitises de promoteurs souhaitant le déclassement de cette zone. Cet espace possède des qualités paysagères uniques à l'échelle communale et régionale, notamment la vue sur le cordon boisé de l'Aire et le Salève depuis le chemin Sur le Beau. Notre Association, avec le soutien de la commune entend

conserver les qualités paysagères et écologiques de cette région. (Le projet de classement du vallon de l'Aire et du périmètre de la rive gauche de l'Aire va également dans ce sens.)

#### **5.4 Déplacement :**

L'impact des flux générés par les nouveaux développements urbains, notamment le futur quartier des Cherpines et susceptibles de transiter à travers une partie du territoire communal est très préoccupant. L'ANPVA s'inquiète par le rôle de liaison tangentielle que l'on veut faire jouer au **chemin du Pont du Centenaire**.

En effet, l'accessibilité routière prévue aux Cherpines est prévue essentiellement en relation avec la route de Saint-Julien et la jonction autoroutière de Plan-les-Ouates. Il semble qu'une nouvelle route de liaison entre Plan-les-Ouates – Perly/Certoux et Bernex Confignon ne soit pas retenue par le canton.

Bien que sur le plan cantonal, le chemin du Pont du Centenaire n'est pas appelé à assumer cette vocation, il est certain qu'il constituera cependant une des rares liaisons routières tangentielles entre le futur quartier et les communes au nord de l'Aire d'autant plus que le Pont de Murlaz est fermé à la circulation.

Nous attendons donc une position ferme de nos autorités communales sur ce projet, d'autant que ce chemin n'est d'une part pas adapté à une augmentation du trafic et d'autre part débouche difficilement (stop en pleine côte doublé d'un passage piétons !) sur la **route du Grand-Lancy** dont le gabarit n'est pas non plus adapté. En effet, la route du Grand-Lancy dispose d'un unique trottoir souvent trop étroit. La circulation y est rendue difficile tant pour les piétons, les cyclistes, les voitures que les transports publics.

En décembre 2011, le chef de la police municipale informait les habitants riverains du secteur Onex-village des mesures provisoires prises au sujet de la fermeture à la circulation **du chemin David Brolliet**, par la pose à titre d'essai d'une barrière provisoire à la hauteur du débouché de la route du Grand-Lancy. (carrefour des six chemins) Le communiqué précise que ces mesures émanent des résultats d'une séance participative des habitants riverains du secteur Onex-village. Notre association a salué cette initiative citoyenne tout en déplorant que cette dernière ne soit que trop sectorielle mettant en garde sur les conséquences immédiates qu'elles auront pour l'ensemble du quartier, entre autre, le report de la circulation sur les autres chemins pour lesquels le problème de sécurité, principalement pour les piétons et cyclistes est identique et dont certains en plus ne sont pas au bénéfice d'une limitation de vitesse raisonnable (30 km heure). Cette mise en garde s'est très rapidement confirmée faisant fi des réglementations.

Nous avons demandé en date du 17 décembre 2011 d'engager, sans tarder **une réflexion globale sur la politique et les mesures de circulation à adopter dans ce secteur : chemins Sur le Beau, Cercle, Blanchette, Borgeaud, Verjus, Pont du Centenaire**. Cette requête demeure à ce jour toujours sans réponse de nos autorités. Il nous a donc paru opportun de rappeler ici cet état de fait.

## **6.1 Un centre pour Onex**

### **Vieux village d'Onex :**

Notre Association soutient le projet de préservation du vieux-village d'Onex par l'établissement d'un plan de site qui devrait permettre de préserver et valoriser les qualités paysagère et patrimoniales du village.

### **Salle communale :**

Nous pensons qu'une étude globale de faisabilité pour la création d'un centre intercommunal comprenant les communes du Plateau (Pt.-Lancy- Onex- Confignon – Bernex) et portant sur les besoins de chacun devrait également être étudié sachant qu'une telle réalisation intercommunale pourrait offrir de nombreux avantages.

### **Place des deux églises.**

Nous soutenons la volonté de relier le village et la cité dans une démarche plus large autour des églises et du quartier entourant le GMO.

Enfin, bien que écarté du PDCOM nous pensons que le projet d'enterrement de la route de Chancy dans cette zone est la seule solution d'avenir , réaliste, efficace offrant un espace convivial et sécurisé.

La nouvelle mise en place de la circulation après l'installation du tram est plus dangereuse qu'auparavant et la création de l'espace entre les deux églises n'est pas convaincante.

## **6.4 Coteau sud : de la zone villas au quartier résidentiel.**

Comme relevé, la zone villas est un territoire dynamique qui évolue sans cesse et dont les qualités sont indéniables par un patrimoine végétal et paysager. Le développement différencié de la zone villas est intéressant, mais doit être traité avec prudence. Le nouveau projet de loi devrait permettre un développement des périmètres qui restent en zone de villas et une densification pour l'habitat individuel, avec la possibilité d'utiliser l'indice maximal autorisé, pour autant que le projet respecte les caractéristiques locales. Nous relevons que dans l'examen de ces demandes de dérogation à l'IUS la commune sera particulièrement attentive, notamment en ce qui concerne la préservation de la végétation majeure, des accès et dessertes suffisantes.

Tout en espérant que ces remarques et suggestions contribueront à une élaboration harmonieuse du Plan Directeur Communal et demeurant à votre dispositions pour toutes informations complémentaires, nous vous adressons, Madame la Conseillère administrative, nos salutations distinguées.

Association nature et patrimoine du Val d'Aire

Michel MARTI, président